

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 18 Abstentions : 3</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation 28 juin 2018</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Yvelise MONTANÉ à Geneviève FABRE, Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Carine PAILLAS, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Andrée ESCAICH, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Geneviève FABRE</p>	
<p style="text-align: center;">N° 4523</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u> :</p> <p style="text-align: center;">Modification statutaire du SIAH du Touch : Périmètre</p>	<p>Vu les articles L.5711-1 et suivants et R.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes fermés ;</p> <p>Vu l'article 5211-20 du code général des collectivités territoriales relatif aux modifications statutaires autres que celles visées au L.5211-17 à L.5211-19 du même code ;</p> <p>Vu l'article L.211-7 du code de l'environnement ;</p> <p>Considérant que la commune est adhérente du SIAH du Touch pour la compétence : « la gestion de ressources en eau existantes : Retenues de Fabas/Saint-André, Savères/Lautignac, et La Bure. »</p> <p>Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SIAH du Touch, lors de son Assemblée Générale du jeudi 17 mai 2018, a procédé à une modification statutaire comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extension du périmètre d'intervention du syndicat aux bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne-moyenne, de la Louge et de la Tounis - l'extension ou, le cas échéant la restriction du périmètre d'intervention du syndicat sur le territoire des EPCI à FP actuellement adhérents par application du mécanisme de représentation-substitution et l'insertion dans les statuts d'un article 2 dénommé « Territoire » précisant le pourcentage du territoire des communes de chacun des membres du Syndicat ; - et l'extension de l'objet social du syndicat à deux nouvelles compétences optionnelles ainsi que l'habilitation statutaire du syndicat à effectuer des prestations de services pour ses membres ou au profit de tiers. <p>Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SIAH du Touch dans sa séance du 17 mai 2018.</p>



	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none">• Approuve les nouveaux statuts du SIAH du Touch tels qu'ils ont été approuvés par son comité syndical dans sa séance du 17 mai 2018.• Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 13 JUIL. 2018 Affiché le : 13 JUIL. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2018</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

REÇU LE :
13 JUIL. 2018
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET